



300 P NP DM13

Projet de construction d'une usine de
fabrication d'engrais à Bécancour 6211-19-019

La force d'un réseau

La Coop fédérée
9001, boulevard de l'Acadie, bureau 200
Montréal (Québec) H4N 3H7

Téléphone : 514 384-6450
Télécopieur : 514 384-7176

www.lacoop.coop

Bécancour, le 27 septembre 2013

Marie-Josée Harvey

Coordonnatrice du secrétariat de la commission d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, Bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

OBJET : Projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour

Ce mémoire est soumis par quatre coopératives du Centre-du-Québec et de la Mauricie qui ont un chiffre d'affaires et de membres cumulés de près de 200 millions de dollars et 1500 membres producteurs : La Coop Parisville, La Coop Covilac, La Coop Univert et La Coop Agrivert. Chacune est également membre du réseau La Coop, réseau dont fait partie La Coop fédérée. Enfin, chacune de nos coops possède un centre de mélange de fertilisants, pour livrer aux producteurs les principaux engrais (N-P-K) dans les proportions requises pour leurs cultures, ainsi que des engrais de spécialités au besoin.

1. PRÉSENTATION DES SIGNATAIRES

LA COOP PARISVILLE

La Coop Parisville est située à même la MRC de Bécancour. Elle offre aux producteurs agricoles de la région une gamme complète de produits et services d'approvisionnement de la ferme incluant les productions animales et végétales, grains, quincaillerie, machinerie agricole et pétrole. Avec 308 membres et plus de 50 employés, la coopérative génère un chiffre d'affaires tout près de 40 millions de dollars.

LA COOP COVILAC

La Coop Covilac de Baie-du-Fèbvre située dans la MRC de Nicolet-Yamaska regroupe plus de 300 membres et compte une soixantaine d'employés. Son chiffre d'affaires dépasse annuellement les 60 millions de dollars. Près d'un million de dollars ont été investis en 2013 pour construire et acheter l'équipement de fabrication nécessaire au nouveau centre de mélange de fertilisant d'une superficie de 10 000 pieds carrés. Celui-ci aura une capacité d'entreposage 1 500 tonnes métriques et sera en mesure de fabriquer au-delà de 500 tonnes métriques par jour.

LA COOP AGRIVERT

La Coop Agrivert, dont le siège social est situé à St-Barthélemy, offre aux producteurs agricoles de la région située entre Berthier et Trois-Rivières une gamme complète de produits et services de qualité en matière d'approvisionnement pour les secteurs animal, végétal, grains, quincaillerie et pétrole. Elle compte 302 membres réguliers et plus de 1800 membres auxiliaires; elle réalise un chiffre d'affaires de plus de 60 millions de dollars. La Coop Agrivert possède un centre de mélange dans lequel elle prépare près de 4 000 tonnes métriques de fertilisants chaque printemps. La capacité de fabrication journalière de cette usine est d'environ 350 tonnes métriques par jour.

LA COOP UNIVERT

La Coop Univert a été fondée le 1^{er} novembre 2010 et résulte de la fusion de La Coop CoopPlus, La Coop Pont-Rouge et La Coop Saint-Casimir. Présente sur tout le territoire avec 7 magasins Unimat, elle offre également une gamme complète de produits et services en approvisionnement à la ferme. Elle compte plus de 650 membres sociétaires et 4400 membres auxiliaires et son chiffre d'affaires annuel dépasse 55

millions de dollars. Son centre d'engrais est l'un des plus importants du réseau La Coop et il dessert des clients allant de Québec à Trois-Rivières.

2. APPUI AU PROJET

Les coopératives agricoles des régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie ont suivi avec intérêt l'avancement du projet de construction d'une usine d'engrais à Bécancour par IFFCO Canada. En tant que représentantes de quelque 1500 producteurs agricoles de ces deux régions, nos coopératives veulent manifester leur appui au projet d'IFFCO Canada de construire une usine d'engrais azoté à Bécancour.

Ce projet aura des retombées positives pour nos membres producteurs agricoles et pour la région, car il répond à notre avis aux trois piliers du développement durable, soit l'économique, l'environnement et le social. De plus, nous avons pu constater qu'IFFCO Canada s'appuyait sur les 16 principes de la *Loi sur le développement durable*¹, renforçant ainsi notre conviction que l'entreprise réalisera son projet de façon responsable notamment en maintenant un dialogue ouvert avec le milieu d'accueil.

3. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE

a) L'économie

Actuellement, toute l'urée consommée au Québec est produite ailleurs dans le monde. La venue d'IFFCO Canada ferait passer le Québec d'importateur à exportateur, un avantage économique pour l'agriculture, mais aussi pour l'économie québécoise dans son ensemble.

Point de vue agricole

- L'urée est un engrais essentiel à la production de grains. Au printemps, les producteurs disposent d'une très courte période de temps afin de parfaire leurs semis. L'accès à cet intrant est essentiel et l'urée constitue l'engrais le plus utilisé par nos membres. Il est à noter que nous utilisons l'approche des plans agroenvironnementaux de fertilisation, recommandés par des agronomes pour privilégier l'utilisation d'engrais organiques avant de compléter avec des engrais minéraux, le tout basé en fonction d'une utilisation sécuritaire des produits pour éviter les impacts négatifs sur l'environnement.
- L'approvisionnement fiable à des engrais de qualité est primordial pour les agriculteurs québécois et, par conséquent, pour la souveraineté alimentaire du Québec. L'établissement d'une usine au Québec nous garantirait l'accès à cet intrant stratégique au Québec et nous placerait à l'abri des soubresauts économiques, politiques et sociaux des pays d'Europe de l'Est et du Moyen-Orient, tels que l'Égypte, desquels nous importons présentement 100 % de notre urée.
- La Coop fédérée devient le fournisseur officiel de l'urée produite par IFFCO Canada auprès de notre réseau. En tant que coopératives membres du réseau La Coop, la diversification de ses activités et l'implication des producteurs dans un autre maillon de la chaîne de valeur permettront à terme de générer de nouvelles sources de revenus et potentiellement se traduire en ristournes supplémentaires pour ses membres.

Point de vue régional

- Les coopératives font partie de l'économie régionale et celle-ci est fortement affectée par la perte de nombreux emplois industriels bien rémunérés. La création de nouveaux emplois spécialisés à l'usine d'IFFCO Canada sera bénéfique pour l'emploi dans ce secteur de main-d'œuvre, puisque l'usine d'IFFCO Canada permettra, selon l'étude d'impact, la création

¹ IFFCO CANADA LTÉE. Tableau concernant les engagements d'IFFCO Canada ltée et les principes de développement durable, septembre 2013, 5 pages.

http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/engrais_becancour/documents/DA20.pdf

d'environ 1000 emplois durant la construction, puis une fois l'exploitation en marche, de 250 emplois stables², dans une région qui en a bien besoin.

- Nous souhaitons soutenir nos communautés et encourager leur vitalité économique, des valeurs importantes pour nos coopératives et le Réseau La Coop, en signifiant notre appui au projet.

b) L'environnement

Nous réalisons que l'opération d'une usine d'urée au Québec aura un impact sur l'émission de gaz à effet de serre de la province, en raison du procédé industriel requis pour fabriquer l'engrais azoté et de l'utilisation d'une grande quantité de gaz naturel. Toutefois, nous jugeons qu'il faut envisager cette question dans une perspective globale et non locale, car les GES et leurs effets sur le climat ne s'arrêtent pas aux frontières.

Nous avons constaté qu'IFFCO Canada a fait d'importants progrès à ce niveau en modifiant son projet original pour utiliser un maximum d'hydroélectricité comme source d'énergie renouvelable. L'étude d'impact soumise par le promoteur indique d'ailleurs que l'usine de Bécancour sera probablement la plus performante de l'industrie au niveau environnemental, utilisant une consommation électrique de 65 MW, réduisant ainsi de près de 300 000 t ses émissions de gaz à effet de serre³. Pour ces raisons, nous croyons qu'il est préférable de nous approvisionner en urée dans la future usine d'IFFCO Canada, plutôt qu'auprès d'une compagnie concurrente dont les installations produisent beaucoup plus de gaz à effet de serre.

c) Le social

Bien que l'actionnariat d'IFFCO Canada soit privé, la participation de deux grandes coopératives dans l'entreprise, IFFCO et La Coop fédérée, fait en sorte que les valeurs de coopération, de responsabilité et de développement durable soient inscrites dans l'ADN de la nouvelle compagnie IFFCO Canada, comme le montre la prise des 10 engagements pour le développement durable pris par les dirigeants de la compagnie⁴.

Les gestes posés par IFFCO Canada jusqu'à aujourd'hui indiquent que la compagnie prend au sérieux son rôle de citoyen corporatif responsable, en consultant la population et les groupes potentiellement affectés par son développement. Nous voyons d'un bon œil que des employés et des dirigeants de La Coop fédérée collaborent au projet, car cela nous rassure que nos valeurs d'équité et de responsabilité individuelle et mutuelle seront intégrées à la nouvelle compagnie.

Enfin, les conditions pour l'acceptabilité sociale sont excellentes puisque toutes les parties ont pu s'exprimer et qu'il y a beaucoup de convergence et de valeurs partagées qui ont été dégagées des débats et échanges, lors des différentes rencontres d'information et aux audiences publiques du BAPE.

² IFFCO CANADA LTÉE. Présentation du projet, 3 septembre 2013, p. 13.

http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/engrais_becancour/documents/DA1.pdf

³ Op. cit. p. 14.

⁴ IFFCO CANADA LTÉE. Tableau concernant les engagements d'IFFCO Canada Ltée et les principes de développement durable, septembre 2013, 5 pages.

http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/engrais_becancour/documents/DA20.pdf

4. Conclusion

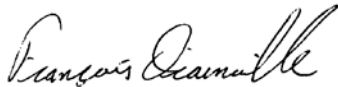
Les coopératives Parisville, Covilac, Univert et Agrivert concluent que ce projet sera réalisé au bon endroit et qu'IFFCO Canada a su y intégrer une démarche de développement durable en s'inspirant des 16 principes de la Loi et en réalisant des séances d'information et des consultations préalables dans la transparence.

Par ailleurs, les retombées économiques locales, régionales et globales seront importantes et positives. IFFCO Canada est à l'écoute de la communauté et son association à La Coop fédérée, une organisation d'ici depuis 92 ans, est pour nous un gage de confiance. La présentation du projet au plan environnemental et la gestion des risques reliés à ses opérations nous convainquent que le projet est pertinent et bien planifié.

Nous concluons que le projet d'IFFCO Canada obtient une grande acceptabilité sociale et que le milieu d'accueil, la société québécoise et la communauté internationale trouveront un bénéfice à l'implantation du projet.

Pour toutes ces raisons, et considérant les répercussions positives énumérées plus haut, nous sommes d'avis que le projet de construction d'une usine d'engrais à Bécancour par IFFCO Canada devrait être autorisé par le Conseil des ministres, tel que prévu à *la Loi sur la qualité de l'environnement*.

SIGNATURES DES REPRÉSENTANTS



François Drainville, président
La Coop Agrivert



Mario Gagnon, directeur général
La Coop Agrivert



Muriel Dubois, présidente
La Coop Covilac



Richard Laroche, directeur général
La Coop Covilac et La Coop Parisville



Serge Leclerc, président
La Coop Parisville



Jean-Nil Laganière, président
La Coop Univert



Dany Côté, directeur général
La Coop Univert